

CONSENTEMENT QUANT À L'UTILISATION DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES POUR LA PRESTATION DE SERVICES DE TÉLÉSANTÉ

Ce modèle fournit des directives quant au type d'information que vous devriez inclure dans votre formulaire de consentement pour la prestation de services de télésanté. Si vous choisissez de vous servir de ce modèle comme référence pour élaborer votre propre formulaire de consentement, il doit seulement servir de point de départ pour orienter une discussion avec vos patients en ce qui concerne l'utilisation des communications électroniques. Si vous choisissez de l'utiliser, vous devez envisager de l'adapter et de le modifier pour l'adapter aux circonstances précises dans lesquelles vous prévoyez utiliser les communications électroniques avec vos patients et pour être conforme aux lois, aux lignes directrices et aux règlements applicables dans votre juridiction.

Information du Fournisseur de services

Nom : _____

Nom de la clinique/corporation (s'il y a lieu) :

Adresse :

Courriel (s'il y a lieu) :

Téléphone (requis pour le(s) service(s)) :

Information du patient

Nom : _____

Adresse : _____

Courriel (s'il y a lieu) :

Téléphone (requis pour le(s) service(s)) :

Autres renseignements sur le compte requis pour
communiquer par les Services

Je, _____, reconnais avoir consenti à ce que _____ (« Fournisseur
(Insérer le nom) (Insérer le nom du Fournisseur)

de services ») communique avec/ou offre des services avec _____
(Insérer le(s) moyen(s) : courriel, texto, réseaux sociaux, vidéoconférence, etc.)

J'ai pris connaissance des points suivants :

1. Risques liés à l'utilisation des communications électroniques

Même si le Fournisseur de services utilise des moyens raisonnables pour protéger la sécurité et la confidentialité des renseignements envoyés et reçus en utilisant des communications électroniques, le Fournisseur de services ne peut garantir la sécurité et la confidentialité des communications électroniques en raison des risques énoncés ci-dessous :

- L'utilisation de communications électroniques pour discuter d'informations sensibles peut accroître le risque que ces informations soient divulguées à des tiers.
- En dépit des efforts raisonnables pour protéger la sécurité et la confidentialité des communications électroniques, il est impossible de totalement sécuriser les informations.
- Les employeurs et les services en ligne peuvent avoir légalement le droit légal d'inspecter et de conserver les communications électroniques qui passent dans leur système.
- Les communications électroniques peuvent introduire des logiciels malveillants dans un système informatique et potentiellement endommager ou perturber l'ordinateur, les réseaux et les paramètres de sécurité.
- Les communications électroniques sont sujettes à des interruptions qui échappent au contrôle du Fournisseur de services qui peuvent empêcher le Fournisseur de services de dispenser des services.
- Les communications électroniques peuvent être transmises, interceptées, diffusées, sauvegardées ou même modifiées à l'insu ou sans la permission du Fournisseur de services ou du patient.
- Même après la suppression des copies des communications électroniques par l'expéditeur et le destinataire, il peut exister des copies de sauvegarde sur un système informatique.
- Les communications électroniques peuvent être divulguées conformément à une obligation de signaler ou une ordonnance du tribunal.
- Une vidéoconférence pour laquelle des services gratuits accessibles au public sont utilisés peut être plus susceptible de se faire intercepter que d'autres formes de vidéoconférence.
- Il peut y avoir des limitations dans les services que les communications électroniques peuvent fournir, selon les moyens de communication électronique utilisés.
- Les courriels, les messages texte et les messages instantanés peuvent être détournés plus facilement, ce qui augmente le risque qu'une personne inconnue les reçoive ou qu'une personne les reçoive par inadvertance.
- Les courriels, les messages texte et les messages instantanés peuvent être falsifiés plus facilement qu'une copie manuscrite ou une copie papier signée à la main. Il est impossible de vérifier la véritable identité de l'expéditeur ou de s'assurer que seul le destinataire peut lire le message une fois qu'il a été envoyé.

2. Conditions d'utilisation des communications électroniques

- Même si le Fournisseur de services fera de son mieux pour examiner les communications électroniques dans un délai raisonnable, le Fournisseur de services ne peut pas donner de date précise du moment où les communications seront examinées et du moment où une réponse sera acheminée. Les communications électroniques ne seront pas et ne devraient pas être utilisées pour des urgences médicales ou d'autres questions qui exigent un traitement plus rapide.
- Les communications électroniques peuvent ne pas être une option de remplacement appropriée pour certains services que le Fournisseur de services offre.
- Les communications électroniques peuvent être copiées et sauvegardées en partie ou en totalité et être versées à votre dossier clinique. D'autres personnes ayant le droit d'accéder à votre dossier comme du personnel et des employés de la facturation peuvent avoir accès à ces communications.

- Le Fournisseur de services peut transmettre des communications électroniques au personnel et aux personnes liées à la prestation et à l'administration de vos soins. Le Fournisseur de services ne transmettra pas de communications électroniques à des tiers, y compris des membres de la famille sans avoir obtenu au préalable votre consentement écrit, sauf si la loi l'autorise ou l'exige.
- Avant le début de la prestation de services par le Fournisseur de services par le biais de communications électroniques, le Fournisseur de services et le patient vont établir un protocole d'urgence couvrant les aspects suivants :
 - Les étapes à suivre en cas de problème technique causant l'interruption des services offerts par le Fournisseur de services; et
 - Les étapes à suivre en cas d'urgence médicale se produisant pendant la prestation de services.
- Le Fournisseur de services n'est pas responsable de toute perte de renseignements causée par des défaillances techniques associées avec votre logiciel ou votre fournisseur de services Internet.
- Le patient informera le Fournisseur de services de tout changement d'adresse courriel, de numéro de cellulaire ou tout autre renseignement dans le compte permettant de communiquer par voie électronique.
- Le patient s'assurera que le Fournisseur de services est informé quand il reçoit une communication électronique du Fournisseur de services, comme par l'envoi d'un message de réponse ou par la permission d'envoyer des « confirmations de lecture ».
- Le patient prendra des précautions pour préserver la confidentialité des communications électroniques, comme d'utiliser des écrans de veille et des mots de passe pour la protection de l'accès à l'ordinateur.
- Si le patient désire retirer son consentement quant à l'utilisation des communications électroniques par le Fournisseur de services, le patient doit donner un avis de retrait du consentement par courriel ou par toute autre communication écrite.

Reconnaissance et attestation

Je reconnais que j'ai lu et que je comprends pleinement les risques, les limitations, les conditions d'utilisation et les instructions relatives à l'utilisation des communications électroniques sélectionnées comme décrit ci-dessus. Je comprends et j'accepte les risques décrits plus haut dans ce formulaire de consentement, associés à l'utilisation des communications électroniques avec le Fournisseur de services et avec le personnel du Fournisseur de services. Je consens aux conditions et je suivrai les instructions décrites ci-dessus, de même que toute autre condition que le Fournisseur de services peut imposer en ce qui concerne les communications électroniques avec les patients. Je reconnais et j'accepte de communiquer avec le Fournisseur de services et avec le personnel du Fournisseur de services en utilisant ces communications électroniques avec une pleine compréhension des risques de cette utilisation.

Je confirme que le Fournisseur de services a répondu à toutes les questions que j'avais au sujet de la prestation de services de physiothérapie par le biais de communications électroniques.

Nom du patient : _____

Signature du patient : _____

Témoin : _____

Date : _____